

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/7821
16 mars 1967
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE DATEE DU 15 MARS 1967 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT ADJOINT DE L'ARABIE SAOUDITE

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 11 mars 1967, par laquelle vous avez bien voulu me faire savoir que ma lettre du 10 mars 1967 ainsi que les pièces qui y étaient jointes avaient été promptement distribuées comme documents du Conseil de sécurité sous la cote S/7816.

La situation reste très tendue dans le Sud-Ouest de la péninsule arabique et pourrait facilement aboutir à un conflit qui constituerait une menace à la paix et à la sécurité internationales.

Depuis que vous avez décidé, sur ma demande, de faire distribuer aux membres du Conseil toutes les communications émanant de pétitionnaires de la région susmentionnée, le Secrétaire général a reçu trois nouvelles communications dont l'une a été écartée par un sous-comité d'un organe subsidiaire de l'Assemblée générale.

Je maintiens que les membres du Conseil, de même que les représentants des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ont le droit de prendre connaissance de toutes les communications émanant de pétitionnaires sur une base d'égalité, de façon à éviter que certaines pressions ne s'exercent en vue de ne pas distribuer ou d'éliminer certaines communications et de ne distribuer que celles qui sont favorables à des intérêts particuliers.

La mesure arbitraire qui consiste à décider d'admettre une communication et d'en éliminer une autre, pratiquant ainsi une discrimination entre pétitionnaires de bonne foi, porte atteinte aux principes d'équité, de justice et de liberté d'expression qui sont les fondements même de l'Organisation des Nations Unies.

S/7821
Français
Page 2

C'est pourquoi je vous prie de nouveau de bien vouloir faire distribuer comme documents du Conseil de sécurité la présente lettre ainsi que les trois communications récemment adressées au Secrétaire général par des pétitionnaires de la région troublée du sud-ouest de la péninsule arabique.

Je voudrais demander à Votre Excellence que la communication qui n'a pas encore été distribuée officiellement ait priorité sur les autres.

Veuillez agréer, etc.

L'Ambassadeur,

(Signé) Jamil M. BAROODY

Aden, le 5 mars 1967

U Thant
Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies
New York

J'ai été consterné d'apprendre que le Sous-Comité des pétitions avait décidé de ne pas faire distribuer la pétition que j'ai adressée au Président du Comité spécial le 19 février et par laquelle j'attirais l'attention du Comité sur la crainte qu'éprouvent les habitants d'Aden de voir l'Egypte bombarder notre pays avec des gaz toxiques lorsqu'il aura accédé à l'indépendance et lui infliger d'autres traitements inhumains STOP Les peuples du monde entier seront scandalisés et atterrés d'une telle décision qui menace de mettre en question l'impartialité sur laquelle repose la réputation de l'Organisation des Nations Unies et dont dependent les espoirs et l'avenir de l'humanité STOP L'Organisation des Nations Unies possède tous les éléments qui prouvent que l'Egypte se livre à des activités colonialistes au Yémen dont le peuple est soumis à une tyrannie d'une sauvagerie inhumaine et les actes commis actuellement par l'Egypte en Arabie du Sud fournissent la preuve formelle que celle-ci a l'intention d'imposer à notre propre peuple d'Arabie du Sud un esclavage et un terrorisme analogues STOP Je prie instamment Votre Excellence de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour assurer la publicité et la distribution les plus larges à toutes les pétitions reçues par le Comité spécial de personnalités et de groupes responsables et représentatifs.

HUSSEIN ALI BAYOOMI
Secrétaire général du United National
Party of Aden

S/7821
Français
Page 4

Le Gaire, le 28 février 1967

U Thant

Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

New York

Des millions de travailleurs arabes demandent que vous approuviez d'urgence les demandes du Front de libération dans le Sud Yémen occupé avant d'envoyer mission ONU STOP tous les travailleurs arabes appuient fermement la lutte du peuple yéménite dans le Sud Yémen occupé pour la libération et l'indépendance et demandent l'application des décisions de l'ONU condamnant l'existence d'organismes illégaux dans cette région.

FAWZY EL SAYED
Secrétaire général
ICATU

Le Caire, 4 mars 1967

Le Secrétaire général de l'Organisation
des Nations Unies

New York

Au nom des stagiaires du Centre de formation au développement communautaire UNESCO/Etats arabes je tiens à vous faire savoir que nous désapprouvons fermement les crimes graves contre l'humanité et les atteintes à la liberté dont sont victimes les Arabes d'Aden STOP un crime effroyable a été commis par les impérialistes d'Aden et leurs agents qui ont détruit la résidence de Mackawee et assassiné ses fils c'est là une grave atteinte aux principes de l'ONU et une tentative ignoble d'intimidation à l'égard de ceux qui demandent à exercer leur droit à la liberté STOP nous demandons instamment que l'ONU intervienne pour sauvegarder la paix mondiale et les droits de l'homme STOP

SALIH SULTAN
Secrétaire de l'Union
des stagiaires

